

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE DU 10 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h00, en session ordinaire, à la Mairie de VILLEVIEILLE, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 25 février 2022

Date d'affichage de la convocation : 25 février 2022

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 11

Votants : 11

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Jean REVERSAT.

Saussines : Gérard ESPINOSA, Michel GACHE, Pauline MIQUEL.

Sommières : Serge CODEMO, Ombeline MERCEREAU, Arlette SCHNEIDER, Jean-François LOUVET.

Villevieille : Marc BERTHE, Christel MARTIN – GUIGNERY, Philippe RENOU.

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

- **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Corinne PEYRARD, Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

Sommières : Patrick CAMPABADAL (suppléé par M. LOUVET).

Villevieille : Jean-Louis MAILLE (suppléant).

- **SECRETAIRE DE SEANCE**

Serge CODEMO.

- **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

2022-03.03) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Madame la Présidente présente le rapport d'orientation budgétaire.

Dans ce cadre, une proposition de budget provisoire a été élaborée en vue de définir les orientations budgétaires.

Ce budget a été établi sur la base des tarifs actuellement en vigueur :

- Surtaxe de 0,75 €/m³ (fixée par le Comité Syndical en date du 6 décembre 2018) ;
- Montants de PFAC, tels que définis par la délibération en vigueur du 6 décembre 2021.

La section de fonctionnement de cette proposition de budget s'équilibre à 680 000 euros.

La section de fonctionnement permettrait ainsi de dégager un excédent supérieur à 160 000 euros.

Ce montant pourrait ainsi être affecté sur la section d'investissement pour la réalisation de travaux.

Pour l'année 2022, la section d'investissement s'équilibre à environ 2 327 941 euros, permettant de dégager un montant global de l'ordre de 2 100 000 euros pour la réalisation de travaux et d'études.

Le Comité Syndical est amené à débattre des orientations budgétaires.

Il est rappelé que l'année 2021 a été marquée par la finalisation du schéma directeur d'assainissement, aboutissant à l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux.

Les deux premières tranches de travaux, correspondant aux priorités de niveau 1 et 2, à réaliser dans les toutes prochaines années, représentent un montant 4 380 k€.

Les différentes tranches feront l'objet de demandes de subventions. Il est proposé d'engager en 2022, les travaux relatifs au centre ancien de Villevieille, pour lesquels la demande de subvention avait été anticipée, lors de la séance du Comité Syndical du 1^{er} juillet 2021.

Mme La Présidente rappelle qu'en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce débat doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Mise au vote :

Votants : 11

Votes pour : 11

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

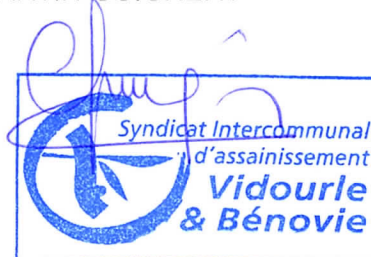
- D'approuver l'orientation budgétaire qui lui est proposée ;
- De maintenir le montant de la part d'autofinancement et les recettes d'assainissement afin de pouvoir effectuer les travaux à réaliser.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La Présidente
Christel MARTIN-GUIGNERY



SIA VIDOURLE ET BÉNOVIE
AFFICHE LE

14 MAR. 2021

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-253003255-20220314-2022_03_03_